

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA DIRECTION PUBLIQUE ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES ADMINISTRATIVES

du 9 Decembre 1995
DECRET N° 93-641 MFPR-A-DGFP-DGPCE-SAV.F
portant promotion au titre de l'année 1988, des certains Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) en tête :
BIB K. MOUNGU (Gustave Omer)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

DISAIS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la loi n° 02/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 62/150/FP du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;

D. G. B.

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25.6.65 règlementant l'avancement des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 ; portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

D. C. portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérim des Ministres ;

(/u le décret n° 85/200 du 5.3.85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 93/640/MFPR-A-DGFP-DGCA-SAV.F du 9 / 12 / 93 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1988 de certains Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) ;

III) E C R E T E :

.../...

SI
Article 1er : Sont promus au 10^e échelon de leur grade, indice 1950 au titre de l'année 1988 les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent :

- BABAKA MAOUNGOU (Gustave Omer)	P/C du 02/10.88	Brazzaville
- B.KALAFOUA Gérard	P/C du 30.01.88.	Brazzaville
- ISSANGA (Gilbert)	P/C du 08.10.88	Brazzaville
- KIKOUNOU, GAGNANOND Raphaël	P/C du 02/01.88	Brazzaville
- NGOHO PENELON (Léandre)	P/C du 23.09.88	Brazzaville
- OKOMBI (Michel)	P/C du 08/04.88	Brazzaville

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 9 Décembre 1993

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement ;

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives ;


Jean Prosper KOYO


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP/DGCA	1
D.G.B	2
D.G.C.I	2
MEN-CAB	1
DGS	1
DP.MI-SP	4
DP.MI/S	2
MEN/FETRASSEIC ..	2
SGG/BC	2
B/ST.I/DGC ..	6
DOSSIERS DGCA ..	6
DOSSIERS DP.MI/SP ..	6
INTERESSES	6
DREF/3/VILLE ..	2
B.SOLDE	2